

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Politique des sexes

La médiatisation récente des pratiques de harcèlement sexuel dans les partis et les institutions politiques françaises fait heureusement apparaître un changement dans la réception des témoignages des victimes. L'«affaire Baupin», le «DSK» des écologistes, a en effet montré que ces violences n'étaient plus systématiquement banalisées. Il faut bien sûr toujours déplorer un tel traitement des femmes par leurs «camarades» politiques, mais un choc et un dégoût authentiques sont perceptibles à la fois dans les propos des élu-e-s et dans le traitement médiatique des témoignages.

Entendre des voix s'élever pour affirmer que la politique n'est pas qu'une affaire de coqs justifiant l'assaut des femelles dans leur conquête semble encore quasi révolutionnaire, mais voyons le verre à moitié plein. La politique n'est pas le seul lieu de pouvoir où l'on observe la difficulté d'être une femme. Les stratégies pour faire face aux violences sexuelles sont multiples. Certaines se taisent, d'autres adoptent une approche conjugale – se mettre sous la protection d'un mâle pour éloigner les autres. En Suisse, plusieurs politiciennes ont récemment révélé les insultes et le harcèlement subis dans le cadre de leur activité politique, et l'agression récurrente de Simonetta Sommaruga commence à susciter quelques critiques.

Mais quand des journalistes font leur travail et que des victimes parviennent à se mobiliser collectivement, on voit qu'il n'est plus possible de nier des violences subies par les femmes. Et c'est un premier pas nécessaire pour prendre des mesures.

Réd.

■ France

«Nuit Debout est le vecteur d'une véritable repolitisation du débat public et de la société française».

Page 3

■ État fouineur

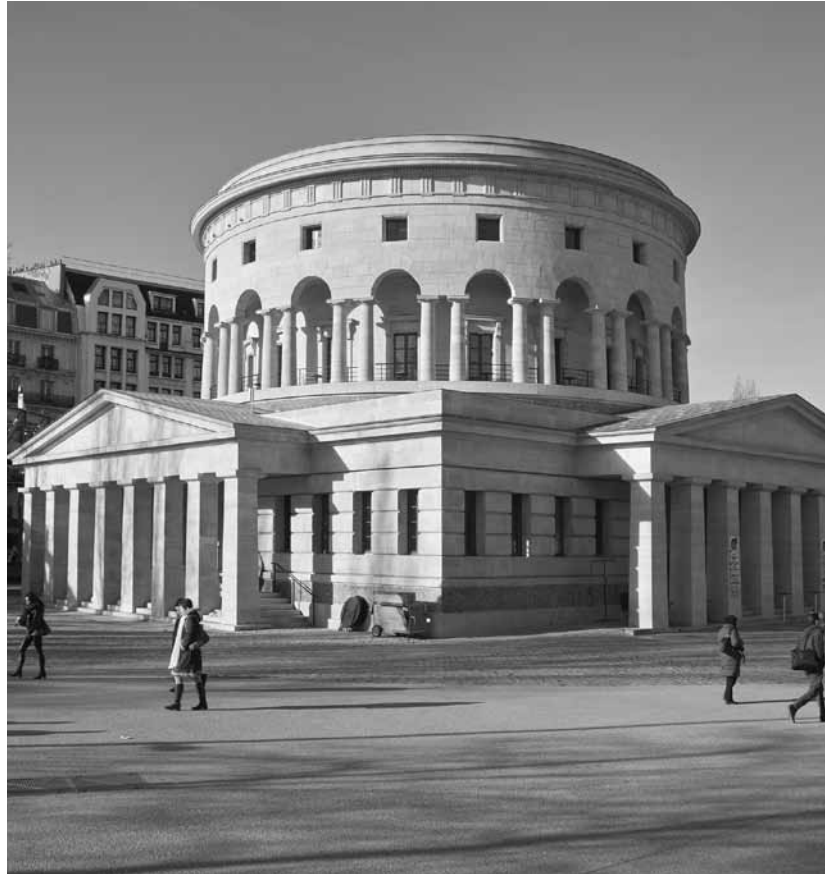
Les révisions de la LRens et de la LSCPT construisent une société de surveillance généralisée.

Page 4

■ Brésil

Éclairage sur le «coup d'État légal» qui vient de destituer Dilma Rousseff.

Page 9



Le bâtiment de l'Octroi à la Villette (Paris), ancêtre du péage urbain, dessiné par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux. (Photo: DR)

La bataille fiscale

La fiscalité est un objet de combats politiques constamment réactivés, on le voit avec la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), on l'a vu avec l'initiative du PDC tout juste refusée, et le tollé mondial provoqué par les *Panama Papers* l'a également prouvé. Moyen de financement des dépenses publiques, mais aussi politique incitative, la fiscalité est toujours une question complexe, sur laquelle nous revenons dans ce numéro.

Lire en pages 6 et 7

ANNIVERSAIRE

1936: le Front populaire

Lorsque Staline décide de changer de stratégie face à l'Allemagne hitlérienne et de favoriser l'alliance avec les socialistes dans les pays européens où c'est possible, le Parti communiste français abandonne ses attaques contre la SFIO – l'ancêtre du Parti socialiste – et scelle une alliance avec toutes les forces de gauche. C'est ce que l'on appelle le Front populaire. Aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, la gauche unie (communistes, socialistes et radicaux, jusque là le principal parti de la gauche française, fondé en 1901) obtient 5,5 millions de voix et accède pour la première fois au pouvoir en France, avec Léon Blum à la tête du gouvernement. Presque immédiatement, les ouvrières-ers se mettent en grève, débordant les syndicats, et écrivant pendant ces quelques semaines d'effervescence l'une des pages les plus importantes du mouvement ouvrier au XX^e siècle.

Sous cette double pression, électorale et syndicale, les syndicats signent début juin les Accords Matignon, qui introduisent la semaine de 40 heures, les congés payés et les conventions collectives de travail. En quelques mois, les syndicats, forts de cette victoire, gagnent des millions de membres (la CGT multiplie par cinq le nombre de ses adhérent-e-s).

COURTE EXPÉRIENCE

L'expérience du Front populaire est extraordinairement courte: Léon Blum démissionne seulement un an après son entrée en fonction. Entretemps, dans un contexte européen lourd de menaces, il refuse l'assistance de la France aux républicain-e-s espagnol-e-s dans leur combat contre les fascistes, pour préserver l'alliance avec la Grande-Bretagne. Dès l'automne, le gouvernement envoie les gendarmes pour expulser les grévistes des entreprises

occupées. Et la police aura toute latitude pour tirer contre les manifestant-e-s à Clichy le 16 mars 1937, faisant cinq mort-e-s.

Le Front populaire affaiblit le Parti républicain, qui ne s'en relèvera jamais. Il consacre dans le même temps la prééminence du Parti communiste sur la gauche française pour les décennies suivantes. Celle-ci ne commencera à être sérieusement contestée qu'en 1968. Mais cette courte expérience indique surtout aux organisations du mouvement ouvrier qu'il ne suffit pas de s'emparer de l'appareil d'État pour transformer ce dernier, et que ce gouvernement de gauche, au-delà des progrès importants qu'il a accompagnés, a aussi servi de paratonnerre pour protéger les classes possédantes de l'orage révolutionnaire. 80 ans plus tard, ces leçons ne sont pas complètement périmées.

Antoine Chollet

À lire:

- Daniel Guérin, *Front populaire, révolution manquée* [1963], Paris, La Découverte, 2013.

- Simone Weil, «La vie et la grève des ouvrières métalliques» [1936], *La condition ouvrière*, Paris, Gallimard, 2002.

LA VOIE DU BON SENS:



IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Antoine Chollet (AC), Yannick Egger (YE), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Ilias Pancharid (IP), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:

Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg, Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco

Sécretariat de rédaction, mise en page:
Gabriel Sidler

Webmaster:
Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Relecture:
Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

ILLUSTRATIONS

Les illustrations de ce numéro sont très librement empruntées au dessinateur Siné, décédé le 5 mai dernier à Paris, à l'âge de 87 ans. Militant de la cause anticoloniale, «porteur de valise» du FLN durant la guerre d'Algérie, il a fondé de nombreux journaux durant sa carrière, de *Siné Massacre* en 1962 à *Siné Mensuel* en 2011. Il participe à l'aventure de *Charlie Hebdo* dès 1981, où il publie une rubrique devenue célèbre et toujours calligraphiée à la main: «Siné sème sa zone».

Anticlérical, anarchiste, anti-chasse, vulgaire, jamais fatigué d'emmerder les bourgeois et leurs rombières, Siné a marqué un demi-siècle de dessin de presse en France par son immense talent, son trait reconnaissable entre tous et sa critique de tous les pouvoirs. C'est donc une forme d'hommage que *Pages de gauche* souhaite lui adresser ce mois-ci, à lui qui les détestait.



BIEN SÛR !... LA PRESSE EST LIBRE !

NUIT DEBOUT

«Une repolitisation de la société»

Depuis le 31 mars, le mouvement «Nuit debout» se réunit sur la Place de la République à Paris. Entretien avec Manuel Cervera-Marzal, auteur de *Pour un suicide des intellectuels* (Textuel, 2015), qui participe activement à ce mouvement.

En quelques mots, comment décrire le mouvement «Nuit debout»?

Au départ, on trouve un projet de Loi Travail qui, dans la lignée des réformes néolibérales, aggrave considérablement le sort des salarié-e-s. Les syndicats réagissent très timidement mais une pétition en ligne recueille un million de signatures en quelques jours. Ces initiatives débouchent sur une première manifestation, le 9 mars, une seconde, le 17 mars, puis une troisième, le 31 mars. Ce soir-là, plusieurs centaines de manifestant-e-s refusent de rentrer chez eux et passent la nuit debout Place de la République, à Paris.

L'occupation est semi-permanente, puisque les commissions et l'assemblée générale se réunissent tous les jours. Mais, faute de nombre et en raison de l'interdiction préfectorale, le campement est démonté tous les soirs et reconstruit tous les après-midis.

Qui participe aux commissions et assemblées?

Plusieurs responsables politiques et éditorialistes ont dénigré cette mobilisation en lui reprochant son «entre-soi». La commission «Sciences sociales Debout» a apporté la meilleure des réponses à ces condamnations précipitées en menant une enquête sur la composition sociologique du mouvement. Une trentaine de chercheuses-eurs et d'étudiant-e-s en sciences sociales se sont relayés pour faire remplir six cents questionnaires individuels.

Les résultats sont instructifs et montrent que la mobilisation est bien plus diversifiée qu'on ne le dit. La moyenne d'âge est de 36 ans (avec une

forte variation selon l'horaire), deux tiers des personnes sont des hommes, 61% ont fait des études supérieures longues et 63% habitent Paris. Mais l'on apprend aussi que le taux de chômage des participant-e-s atteint 20% (le double de la moyenne nationale), qu'il y a 24% d'ouvrières-ers ou d'employé-e-s, et beaucoup de novices du militantisme puisque seuls 17% ont déjà adhéré à un parti et 22% à un syndicat.

Quels sont les thèmes les plus fréquemment discutés lors des AG, et à l'inverse, lesquels sont ignorés?

Chaque jour, à partir de 18 heures, a lieu l'assemblée générale. L'ordre du jour est préparé à l'avance par une commission de fonctionnement interne, mais il peut être rediscuté à tout moment. À la différence de la démocratie dite «représentative», ce modèle de démocratie directe repose sur une forte exigence de responsabilité individuelle: celui ou celle qui propose une initiative s'engage à y participer et à la mener à bien. Cela permet de rompre la logique délégitimée.

Il est difficile de dire si certains thèmes manquent à l'appel. Et s'il en manque un, libre à chacun de le mettre sur la table. Ce qui manque, c'est surtout le travail de coordination entre les différentes commissions. Celui-ci peut nuire à l'efficacité de la mobilisation qui, effectivement, peine à se donner des priorités, des mots d'ordre et à produire un discours public lisible à grande échelle.

Comment interpréter la critique des partis et des organisations politiques?

Nuit debout est davantage a-partisan qu'anti-partisan. Personne n'affiche son parti, car les gens sont là en tant qu'individus. Mais les militant-e-s politiques ordinaires sont nombreux et n'ont pas besoin de cacher leur identité. Ils et elles apportent leur savoir-faire, leur

expérience, et sont appréciés pour cela. Certain-e-s responsables politiques viennent régulièrement et cela ne pose pas non plus problème. Ce qui gêne, c'est la politique professionnalisée, personnalisée et représentative. À cela, Nuit debout oppose clairement une politique citoyenne, du quotidien, du populaire, des gens ordinaires.

Depuis deux mois, l'agenda médiatique a été fortement perturbé: au lieu de parler des «personnes», on parle désormais de projets et d'idées. Nuit debout a marginalisé les rivalités personnelles en vue de l'élection présidentielle de 2017. Elle est le vecteur d'une véritable repolitisation du débat public et de la société française.

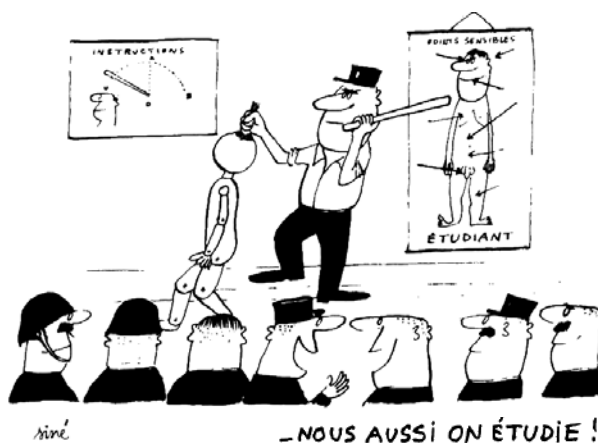
Quelles sont les perspectives futures d'un tel mouvement? Le futur est-il même son affaire?

La question des perspectives est abordée chaque jour en assemblée. Dans l'immédiat, il s'agit d'obtenir le retrait de la Loi Travail.

À plus long terme, il y a la question des élections présidentielles et celle du «débouché politique» de Nuit debout. Cette question est peu abordée et il est clair que la préoccupation principale est de faire durer le mois de mars le plus longtemps possible. Il y a quelque chose de réjouissant, d'enthousiasmant, voire de jouissif à venir Place de la République.

Propos recueillis par Antoine Chollet

Une version longue de cet article peut être lue sur notre site Internet.



LRENS / LSCPT

Non à la surveillance généralisée

Voilà presque quatre ans que les réformes de la loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) et de la loi sur le renseignement (LRens) occupent le Parlement et les différent-e-s protagonistes de la vie politique suisse. Les enjeux que représentent ces réformes sont considérables. Les changements proposés ouvrent la porte à des dérives inacceptables de la part d'un État de droit. Les opposant-e-s à ces réformes se sont efforcés de mettre en lumière les véritables enjeux de la sécurité numérique, à savoir le renforcement indispensable de la sécurité des infrastructures sensibles de notre pays. Sans succès. Les nouvelles moutures de la LSCPT et de la LRens ratent complètement leur cible.

INQUIÉTANT ARCHAÏSME

Force est de constater que, lorsqu'il s'agit de sécurité numérique, nos parlementaires font preuve d'un archaïsme inquiétant. Au lieu de considérer les véritables priorités, ils s'obstinent à vouloir mettre en place un système tout droit sorti de la Guerre froide, confondant État policier et nécessité de se munir d'une réelle stratégie

de défense numérique. Cela démontre leur méconnaissance crasse des enjeux réels de la cybersécurité. Et cela met à mal l'intégrité des données des citoyen-ne-s et par là même leurs droits fondamentaux. En modifiant la LSCPT et la LRens, nous permettons aux autorités d'utiliser des chevaux de Troie pour espionner les ordinateurs de citoyen-ne-s en exploitant des failles de sécurité existant sur tous les systèmes d'exploitation. Nous permettons ainsi à l'État de créer et de pérenniser l'instabilité et l'insécurité des infrastructures numériques. À quelles fins? Pour lutter contre le terrorisme? Pour démanteler des réseaux pédophiles? Ces raisons si souvent avancées ne sont que des miroirs aux alouettes. La LSCPT et la LRens telles qu'elles existent actuellement permettent déjà aux polices cantonales et au service de renseignement de la Confédération (SRC) de faire ce travail.

Ces réformes mettront en place une société de surveillance généralisée. Selon Edward Snowden, «la définition d'un État policier, c'est qu'il place la sécurité au dessus de tout autre considération». Avec ces deux réformes, c'est

clairement ce choix-là qu'ont fait nos autorités.

BRADER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Le contexte international tendu de ces derniers mois, notamment après les attentats de Paris et de Bruxelles, a contribué à renforcer auprès des élites dirigeantes européennes l'idée selon laquelle le durcissement des législations en matière de sécurité et la mise entre parenthèse des valeurs fondamentales de l'État de droit étaient parfaitement acceptables. Or, il n'en est rien. Les libertés fondamentales sont le socle de nos démocraties. Nous ne pouvons pas accepter de les brader, en particulier à des moments aussi critiques que ceux que nous traversons actuellement.

Face à de nouvelles menaces, nous devons proposer de nouvelles solutions. Repenser les paradigmes sécuritaires classiques. Comprendre que ce n'est pas en surveillant massivement la population que les forces de police remonteront plus facilement des filières terroristes ou pédophiles. Elles ne trouveront pas davantage de coupables, mais en fabriqueront de toutes pièces. La justice ne reposera plus sur des faits et deviendra préventive. Le profilage des gens à travers le *Big Data* deviendra la norme. Est-ce réellement ce que nous voulons?

Il est indispensable de protéger l'intégrité numérique des citoyennes et des citoyens, au même titre que leur intégrité physique et psychique. Améliorer la sécurité, ce n'est donc pas étendre les prérogatives de la police et du SRC. Améliorer la sécurité, c'est garantir la stabilité et la sécurité des infrastructures pour permettre à chacun et à chacune d'évoluer en toute liberté aussi bien sur Internet que dans la «vraie vie».

Le référendum contre la LSCPT est à signer jusqu'au 15 juin. La LRens, quant à elle, sera soumise au peuple en septembre prochain.

Amanda Gavilanes
Conseillère municipale PS,
Ville de Genève



FINANCEMENT DES PARTIS

Transparence de la vie politique

À l'échelle européenne, la Suisse fait figure d'OVNI en ne disposant d'aucune législation spécifique sur le financement de la vie politique. C'est à cette lacune que veut remédier l'initiative «sur la transparence» lancée par un comité composé du PS, des Verts, du PBD, du PEV et du Parti pirate le 26 avril dernier.

LIMITE À 10'000 FR.

L'initiative pose deux principes: d'une part l'obligation de communiquer régulièrement ses comptes, d'autre part l'obligation de communiquer l'identité de chaque donatrice-ur individuel dès que le montant de la «libéralité» dépasse 10'000 frs. Sont soumis à l'obligation de communiquer leurs comptes les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale ainsi que tout comité dont le budget de campagne dépasse 100'000 frs. La communication se fait à la Chancellerie fédérale qui publie ces informations régulièrement. Les partis et comités

ad hoc constitués pour une campagne ne peuvent accepter de dons anonymes et doivent indiquer l'identité des gros-se-s donatrices-eurs.

UNE QUESTION DÉMOCRATIQUE

Légiférer sur le financement de la vie politique est une exigence démocratique. La dernière campagne pour l'élection du Conseil national a montré que les sommes investies sont de plus en plus importantes. Non seulement cela influence nécessairement le rapport de force (en faveur de la droite, qui dispose de budgets de campagne sans commune mesure avec les parties de droite), mais cela peut avoir une influence significative sur le vote des élu-e-s. Si l'initiative ne prétend pas s'attaquer à la question de la disparité des moyens (elle ne fixe aucun plafond dans le financement privé des campagnes et des partis), elle entend au minimum permettre au corps électoral de savoir quels intérêts se cachent derrière les candidat-e-s et cam-

pagnes politiques. Il s'agirait d'une avancée significative dans la vie politique suisse, qui est toujours emprunte du mythe que le monde politique est composé de milicien-ne-s désintéressés qui n'agiraient que dans le bien commun, alors que la force des *lobbies* est particulièrement puissante dans notre pays. Cette puissance s'explique en partie par sa discrétion et c'est ce voile que l'initiative sur la transparence se propose de lever.

Arnaud Thiéry



FINANCEMENT DES PARTIS

Ailleurs en Europe

Si l'initiative sur la transparence n'entend s'attaquer qu'à la problématique de l'opacité des comptes des partis et des campagnes (ce qui est déjà beaucoup), la législation suisse sur le financement de la vie politique reste très en retrait de ce qui se fait ailleurs en Europe.

FINANCEMENT PUBLIC DES PARTIS

La plupart des pays européens connaissent, à des degrés divers, un financement public des partis politiques, ce qui n'existe pas en tant que tel en Suisse (les parlementaires et les groupes représentés au parlement touchent de l'argent public et certains partis prévoient des obligations de reverser tout ou partie des contributions perçues au budget du parti). Par ailleurs, ces législations sont

souvent complétées par des plafonnements des budgets de campagne, dans le but évident d'assurer une forme d'égalité de traitement des candidat-e-s et partis concurrents aux élections. En France, les comptes de campagne sont scrutés par une autorité indépendante et une infraction à la législation sur le financement peut conduire à l'obligation de rembourser l'argent public perçu (on se souvient du «sarkothon» organisé par l'UMP suite à l'invalidation des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy).

ORGANES DE RÉFLEXION

Par ailleurs, la gauche suisse ne dispose d'aucun organe de réflexion scientifique digne de ce nom qui pourrait jouer un rôle comparable à ce que fait

la Fondation Jean Jaurès en France ou la Friedrich Ebert Stiftung en Allemagne. Proches du PS et du SPD, ces fondations disposent de moyens importants pour mener des études scientifiques qui peuvent être utilisées par les partis pour élaborer des propositions politiques, gèrent également d'importants fonds d'archives de la social-démocratie et des bibliothèques dédiées, voire financent des chercheuses-eurs ou des projets particuliers. Ce type d'outil serait utile à la réflexion politique en Suisse, notamment pour disposer d'un pendant crédible à des organisations comme Avenir Suisse, mais impliquerait un financement important qui fait défaut pour l'heure.

Arnaud Thiéry

FISCALITÉ

La seule voie possible

Certes, il existe de nombreuses injustices fiscales, et parmi elles, celles qui discriminent les gens en fonction de leur état civil. La réponse la plus juste est l'imposition individuelle.

La fiscalité est progressive, c'est ce qui contribue à la rendre juste. Plus on gagne, plus on paie un taux d'impôt élevé. Aujourd'hui, si l'on se marie, on est obligé d'additionner tous les revenus du ménage. Comme il y a plus de monde dans un ménage à deux, le barème de l'impôt, c'est-à-dire le taux en fonction du revenu, n'est pas le même si on est seul ou en couple. Il faut un revenu plus élevé pour payer le même taux, si on est en couple que si on est seul. Ce mécanisme fait qu'il est mathématiquement impossible de garantir une égalité entre couples mariés et concubins. Par exemple, le premier couple est composé d'un homme qui gagne 200'000 frs et d'une femme qui ne gagne rien. Le second est un couple à revenus égaux: l'homme et la femme gagnent 100'000 frs chacun. S'ils sont mariés, on ne peut pas faire de différence entre ces deux couples, car on est obligé de prendre leur revenu total,

200'000 frs, et l'imposer. S'ils sont concubins, évidemment, ils sont imposés différemment.

Les couples concubins sont fiscalement avantagés s'ils ont tous une activité, même si elle est moins bien payée. Le mariage devient fiscalement intéressant si une des deux personnes a un très gros revenu et l'autre ne gagne rien. Le système du «pot commun» pour le mariage est donc totalement injuste et crée de mauvaises incitations financières.

UN SYSTÈME INJUSTE

Le fait de ne pas mettre en place l'imposition individuelle favorise un modèle traditionnel, avec une personne (souvent l'homme) qui travaille et l'autre pas. Si cette femme commence à travailler, son revenu sera imposé dans la tranche supérieure: l'incitation à travailler est donc moindre.

L'imposition individuelle remplace le mariage comme un choix privé, sans considération fiscale. En mettant en place ce système, on arrête d'inciter l'un des deux membres du couple à rester à la maison plutôt que d'être actif ou active. Ce système cesse aussi de récompenser les très riches qui

se marient, puisqu'une personne à très haut revenu peut gagner beaucoup d'argent aujourd'hui en se mariant à quelqu'un sans revenu ou même avec un revenu relativement bas. On arrêterait de récompenser financièrement les personnes qui ne font pas une répartition équitable des tâches domestiques, et on arrêterait de se mêler fiscalement de la vie privée des gens.

L'imposition individuelle est en plus très simple à mettre en place: il n'y a rien à changer dans les mécanismes de perception. En réalité, cela finirait par être plus simple puisque quel que soit son état civil, chacun passerait par la même procédure. En se mariant, on garde aussi le droit de ne pas payer beaucoup d'impôt si on n'a pas des revenus gigantesques. En individualisant la déclaration d'impôt il reste évidemment possible de maintenir les déductions, notamment pour enfant à charge. Pour une fois que le système le plus simple est aussi le système le plus juste, il est temps d'agir, d'autant plus qu'on entend régulièrement la droite dire qu'elle soutient elle aussi cette idée.

*Samuel Bendahan
Député PS au Grand Conseil*

FISCALITÉ

L'impôt sur la fortune attaqué

De droite, on assiste ces derniers temps à une recrudescence de revendications tendant à l'abolition de l'impôt sur la fortune, parfois couplée à une proposition d'introduire un impôt sur les gains en capital. Si la Suisse est un des rares pays à imposer la fortune nette (l'ensemble d'un patrimoine d'un sujet fiscal après déduction de toutes les dettes), les arguments pour son abolition ne sont pas convaincants. Ils proviennent en général de propriétaires d'entreprise qui se plaignent d'une taxation multiple (imposition sur le bénéfice, sur le revenu et sur la for-

tune), oubliant au passage de rappeler que l'imposition du bénéfice a déjà été scandaleusement réduite sur la base du même argument et oubliant de rappeler que si un impôt sur la fortune peut être prélevé, c'est que la personne concernée a pu se constituer un patrimoine confortable.

Il est, malgré tout, intéressant d'entendre que certaines personnes à droite proposent de remplacer l'impôt sur la fortune par un impôt sur les gains en capital (sur la plus-value générée lors de la vente d'un patrimoine, en principe d'actions d'une société qui a pris de

la valeur). Actuellement, cette opération n'est pas taxée, ce qui est peu justifiable car il s'agit d'un processus économique de création de valeur qui échappe à l'impôt contrairement au travail ou au bénéfice des sociétés. Il faudrait aller dans cette direction, tout en rappelant que cet impôt ne ferait pas double emploi avec l'impôt sur la fortune qui s'applique à une autre réalité économique, à savoir éviter le gonflement des patrimoines déjà accumulés.

Arnaud Thiéry

QUÉBEC

Victoire syndicale contre Holcim

Concentré·e·s sur les licenciements d'entreprises étrangères établies sur sol suisse, on parle moins des décisions antisociales prises par les entreprises suisses ailleurs dans le monde. Lors de la manifestation du 1^{er} mai à Montréal par exemple, des représentant·e·s du Syndicat des métallos, le plus important syndicat du secteur privé au Québec, ont parlé de la situation sociale à la cimenterie Lafarge-Holcim de Saint-Constant, dans la banlieue Sud de Montréal.

Ses salarié·e·s se sont mis·es en grève le 6 février pour s'opposer à la dégradation de leur régime de retraites. Les propriétaires de la cimenterie voulaient faire passer la caisse de pension des salarié·e·s d'un régime à primauté de prestations (où le montant des retraites est garanti) à un régime à primauté de cotisations (seules les contributions sont fixées, le montant des retraites étant adapté aux «performances» des marchés financiers).

Cette attaque est directement liée à la fusion du groupe

français Lafarge avec le Suisse Holcim. Depuis cette dernière, les salarié·e·s des cimenteries du groupe sont soumis·es à des attaques sur leurs conditions de travail.

NE PAS FAIRE PAYER LES FUTUR·E·S SALARIÉ·E·S

Décidée à diviser les salarié·e·s, la direction de l'entreprise proposait de maintenir les conditions actuelles pour les personnes actuellement en place, en faisant payer le prix des économies aux futur·e·s salarié·e·s. Rappelant ainsi à tout le monde que la lutte syndicale concerne tout autant les «générations futures» que les conditions de travail présentes, les salarié·e·s ont décidé de se mettre en grève. Celle-ci a pris fin le 10 mai et s'est conclue par une victoire.

L'entreprise a accepté de maintenir le régime actuel pour les futur·e·s salarié·e·s, mais prélèvera désormais une cotisation de 3% pour le financement de la caisse de pension, alors que jusqu'à présent celle-ci était intégralement financée par des cotisations patronales.

Le président de la section locale du syndicat, Éric Boulanger, a déclaré: «Je suis fier de la bataille que nous avons menée et des gens avec qui nous l'avons menée sur la ligne de piquetage, jour après jour, par grands froids parfois. Nous avons gagné, il ne faut pas avoir peur de le dire. Nous laissons aux prochaines générations de bonnes conditions de travail».

Antoine Chollet

Plus d'informations sur: www.metallos.org.



LIVRES

Une escroquerie légalisée

À lire: Alain Deneault, Une escroquerie légalisée, précis sur les «paradis fiscaux», Montréal, Écosociété, 2016.



Alain Deneault travaille depuis plusieurs années sur la question de l'évasion fiscale, notamment sur son volet canadien. Le Canada est en effet en première ligne dans cette véritable industrie de l'évasion fiscale, lui qui a conclu ces dernières années un nombre très important d'accords avec des «paradis fiscaux» prohibant la double imposition.

Trois arguments ressortent de ce petit livre. Pour commencer, Alain Deneault souhaite nommer les choses avec plus de précision, et propose de parler plutôt de «légalisations de complaisance» que de «paradis

fiscaux», car le problème excède de beaucoup la seule évasion fiscale. Il rappelle ensuite que l'utilisation de ces législations par les entreprises, et singulièrement par les multinationales, a un coût, qui se répercute sur toute la population puisque les États perdent des recettes. L'évasion fiscale signifie moins d'écoles, moins d'hôpitaux et des routes en mauvais état. Enfin, l'auteur relève que ces pratiques sont justifiées sous le couvert de la légalité, en ajoutant qu'elles ont surtout été légalisées au fil des ans par les différents États de l'OCDE.

L'évasion fiscale est donc une politique mise en œuvre par ces mêmes États qui, en

suite, prétendent ne rien pouvoir faire contre elle.

L'insistance mise par les entreprises à préciser qu'elles ne font rien que de très légal montre donc *a contrario* l'utilité de législations qui permettent de faire de l'évasion ou de «l'optimisation» fiscale des délits. Contrairement à la vulgate dans laquelle nous baignons, les lois comptent toujours, et la seule solution n'est pas de baisser l'impôt sur les entreprises, quoiqu'en pense le Conseil d'État vaudois!

Antoine Chollet

À consulter: le site du Réseau pour la justice fiscale (www.rjfaq.org).

RETRAITES

Mettre le 2^e pilier à la retraite

La campagne pour la destruction des retraites publiques a bel et bien commencé à droite, avec des annonces choc de différentes personnalités comme Patrick Frost, patron de Swiss Life (assurance vie) ou Pierre Triponez, président de la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Ladite commission a publié un rapport le 10 mai 2016 dont les conclusions sont alarmantes pour l'état du 2^e pilier. L'un comme l'autre jugent que le «taux de conversion» de 6,8%, qui permet de calculer le niveau des rentes du 2^e pilier à partir du capital accumulé, n'est plus «réaliste». Frost estime même qu'il devrait être réduit «bien en dessous de 5%». Rappelons que la précédente baisse avait été refusée par référendum en mars 2010.

DÉBATS À TIROIRS

Ces propositions visent à créer un écran de fumée sur la situation réelle des retraites en Suisse, en faisant comme si les trois piliers étaient également affectés par la conjoncture. Or ce n'est évidemment pas le cas.

Une partie de la gauche s'était opposée à l'introduction du 2^e pilier (la future LPP) en 1972, parce que l'on sait bien qu'un système reposant sur le principe de la capitalisation n'est ni sûr ni robuste. La moindre crise financière le met en difficulté et il est extrêmement vulnérable à l'inflation. Le principe guidant son introduction n'était évidemment pas de garantir les retraites mais d'en faire un marché, devenu depuis très lucratif puisque les avoirs sous gestion représentent aujourd'hui près de 900 milliards de francs.

Il n'est pas inintéressant non plus de constater que le 2^e pilier ne semble pas très bien fonctionner en «régime de croisière». Il a été introduit en 1985, et ne commence qu'aujourd'hui à verser des pensions à des personnes ayant cotisé durant toute leur carrière dans ce système. Ce n'est pas une surprise pour celles et ceux qui considèrent sans dogmatisme la question des retraites, mais encore une fois, tel n'a jamais été l'objectif de la droite. En 1982, il s'agissait de freiner, et à terme de bloquer, l'augmentation des rentes de l'AVS et de les remplacer progressivement par des rentes financées par capitalisation. La politique étant affaire de petits pas, ce nouveau système était fortement encadré, qu'il s'agisse de l'obligation de cotiser, du salaire soumis à cotisations, du niveau de ces dernières, ainsi que de ce fameux taux de conversion.

QUELLES SOLUTIONS?

Aujourd'hui, le pas suivant, après avoir vidé l'AVS d'une partie de sa substance, est de remplacer le 2^e pilier par des 3^e piliers beaucoup plus lucratifs pour les assurances vie. La baisse du taux de conversion a pour seul objectif de passer progressivement à un système de retraite très largement privatisé et échappant aux réglementations publiques, non pas en supprimant l'AVS et le 2^e pilier, ce qui est politiquement irréaliste, mais en affaiblissant progressivement les rentes versées par l'une et par l'autre.

Il s'agit tout d'abord de rappeler que la seule manière de financer durablement les retraites est un système par répartition, qui

est celui de l'AVS: les salarié-e-s paient pour les retraité-e-s, sans thésaurisation ni spéculation sur les marchés financiers. En plus d'être robuste, ce système est démocratique, souple et très largement démarchandisé. Son seul défaut, du point de vue de la droite, est de ne faire aucun profit, ce qui constitue évidemment son principal avantage du point de vue de la gauche.

Comme le rapport de la commission de surveillance de la prévoyance professionnelle le note, les profits que l'on est en droit d'attendre du 2^e pilier sont en train de fondre. Si le taux de conversion excède durablement les performances des placements sur les marchés financiers, il pourrait bien coûter à terme davantage qu'il ne rapporte. Et comme les augmentations de cotisations relèvent du tabou absolu en Suisse, la seule solution pour la droite consiste à baisser les rentes, ce qu'elle serine à longueur d'année depuis 2008 en tout cas. Dans l'immédiat, la gauche doit donc défendre les acquis du 2^e pilier en s'opposant en particulier à la baisse du taux de conversion, mais cela n'est pas suffisant.

Il faut lancer l'offensive de l'extension des retraites par répartition, soit par l'intégration du 2^e pilier dans l'AVS – ce qui serait la meilleure solution –, soit par l'extension des mécanismes de répartition, qui existent déjà, dans le 2^e pilier, et l'espoir qu'à terme les entreprises d'assurance vie se désintéresseront d'un système qui ne leur rapporte pas suffisamment.

Et en attendant, il faut se mobiliser pour l'initiative AVS+ le 25 septembre!

Antoine Chollet

Pour aller plus loin:
- www.histoire-delasecuritesociale.ch
- *Matthieu Leimgruber, La doctrine des trois piliers: Entre endiguement de la sécurité sociale et financiarisation des retraites, 1972-2010, Yverdon, Artias, 2010.*

LE POING François Hollande nous mortifiera jusqu'au bout. Lors d'un entretien sur Europe 1, il s'est fait l'héritier un peu dégénéré de Margaret Thatcher en affirmant qu'il n'y avait pas d'alternative à sa politique à gauche. Lorsqu'on sait ce qu'est cette politique depuis 2012, le Président est visiblement en plein délire. Reste à espérer un sursaut de la gauche, qui fera mentir Hollande en 2017 et le renverra chez lui définitivement.



LA ROSE Ken Loach a reçu, encore une fois, la Palme d'or du festival de Cannes 2016. Ce n'est ni pour cela, ni pour son film, une fiction réaliste d'un système social britannique rendu cruel et inopérant par des politiques publiques néolibérales, que nous lui offrons la rose, mais bien pour son engagement constant et son courage, à 79 ans, de venir rappeler à la tribune d'un festival à paillettes, la nécessité de se battre contre les politiques d'austérité.



BRÉSIL

Les élites brésiliennes évincent la gauche du pouvoir

Le Brésil a de nouveau fait la une de l'actualité mondiale au cours des derniers jours avec la destitution, le 12 mai dernier, de la présidente Dilma Rousseff par les deux chambres du Parlement. Celle-ci, ainsi que le Parti des Travailleurs (PT) et ses alliés de gauche, ont dénoncé un «coup d'État» fomenté par l'opposition et promis de «continuer la lutte». Destituée pour une durée de 180 jours, Dilma va être jugée par le Sénat: son vice-président, Michel Temer, la remplace depuis le 12 mai.

D'un point de vue juridique, la situation est ambiguë. Il n'y a pas eu de coup d'État à proprement parler puisque Dilma a été renversée par la majorité requise dans chacune des deux chambres. Mais les accusations sur lesquelles repose la destitution ne sont pas fondées, comme le reconnaissent même des juristes qui partagent les idées politiques de l'opposition. Le maquillage des comptes publics n'est pas un argument pour abattre une présidente dont tout le monde est d'accord au Brésil pour reconnaître qu'elle n'a pas touché un real de la corruption. En revanche, plusieurs de ses accusatrices-eurs, à commencer par Michel Temer, sont quant à elles et eux directement impliqués-e-s dans des affaires de ce type!

UNE CRISE POLITIQUE

En fait, la vraie lecture de cette crise doit se situer au plan politique. La destitution constitue l'acte final et décisif d'un processus de rupture de la coalition au pouvoir, qui a rassemblé le PT et des formations politiques opportunistes, reflet d'un système politique archaïque. C'est en fait un cycle politique de treize ans qui a pris fin.

Depuis l'élection de Lula en 2002, et sous des modalités variables, le PT a gouverné avec

des partis du centre et de la droite, la gauche ne disposant jamais d'une majorité au Parlement. Lula, puis Dilma à partir de 2010, ont réussi à mettre en place des programmes de redistribution des revenus, tout en conservant une politique économique orthodoxe et en refusant les réformes majeures du système politique, de la propriété agraire ou de la fiscalité. Le PT s'est même coulé dans le moule politique brésilien, certain·e-s de ses dirigeant·e-s adoptant les travers clientélistes et corrupteurs du système. L'opération *Lava Jato* (lavage express) a mis en évidence le pillage de la compagnie pétrolière publique Petrobras par le PT et d'autres partis politiques. Tant que la croissance était au rendez-vous, ce «compromis historique» était utile. La crise de l'économie mondiale et la chute du prix des matières premières ont fait voler en éclat les fondements du pacte.

UNE PRÉSIDENTE AFFAIBLIE

Le fond du problème réside dans le fait que les élites brésiliennes considèrent désormais que le PT ne leur est plus «nécessaire» et que le moment est venu d'agir contre une présidente affaiblie par la crise et les affaires de corruption. Le premier discours de Michel Temer en tant que président intérimaire définit l'ébauche d'une nouvelle stratégie associant mesures d'ajustement et réformes structurelles d'inspiration libérale et lutte contre la corruption avec la promesse du maintien des acquis sociaux des mandats de Lula et de Dilma. Comme en Argentine ou en Colombie, avec Mauricio Macri et Juan Manuel Santos, le nouveau président refuse cependant de mettre en place le «plan de choc» que réclament avec insistance les économistes des think-tank libéraux. Les élites latino-amé-

ricaines, conscientes à la fois des erreurs commises dans le passé et de l'importance de la question sociale, tentent une sorte de «voie moyenne», entre les réformes économiques brutales des années 90 et les stratégies nationalistes ou de gauche.

La concrétisation de cette option ne sera pas aisée dans le cas du Brésil. L'ampleur du déficit public (10% du PIB), la récession de l'économie (-4% en 2016), la montée du chômage, la persistance de profondes inégalités et l'hétérogénéité de la coalition qui soutient Michel Temer laissent planer un doute quant à la capacité de la nouvelle équipe à redresser l'économie brésilienne, tout en maintenant la paix sociale.

Daniel Solano



GRÈVE GÉNÉRALE : LES ORDURES S'ENTASSENT !

HISTOIRE

«Transmettre à la relève un peu de cette expérience de lutte»

Le Collège du travail a organisé le mois dernier à Genève une soirée consacrée aux archives sonores du mouvement syndical et à la question des rapports entre mémoires militantes et histoire. Rencontre avec l'archiviste Tamara Katz, qui a inventorié ces émissions de radio et entretiens bruts.

Comment ont été recueillis ces témoignages d'anciens ouvriers du bâtiment à Genève dans l'entre-deux-guerres?

L'initiative vient du conseil du Collège du travail qui, dans les années 1980, est encore majoritairement constitué d'ouvriers. Le Collège est fondé en 1978 avec pour but la formation et la transmission de connaissances, qu'elles soient professionnelles ou syndicales, et pour cette enquête, l'idée est de faire connaître les luttes syndicales des années 1920 à 1940, et notamment l'influence de l'anarcho-syndicalisme et de la pratique de l'action directe. Ces luttes étaient alors méconnues, et le but était de mettre en évidence le fait que les améliorations des conditions de travail n'avaient pas été octroyées généreusement par le patronat, mais acquises grâce à un engagement collectif, inventif et combatif. Il s'agissait donc, par la publication d'un «aide-mémoire», de transmettre à la relève un peu de cette expérience.

Qu'évoquent ces entretiens?

Ils évoquent par exemple l'histoire de la création en 1920 de la Coopérative des ouvriers du bâtiment, et nous apprennent qu'elle fut créée afin de renforcer la capacité de lutte et de grève des syndiqués. La Coopérative fournissait du travail aux chômeurs inscrits sur les listes noires des patrons en raison de leur militantisme. Ainsi, plus que comme une alternative, la coopérative était conçue comme un outil de lutte.

Beaucoup reviennent sur l'expérience de la Ligue d'action du bâtiment, qui s'était formée en soutien du syndicat FOBB pour s'assurer, sur le terrain, du respect par tous les patrons de la convention collective de 1928. Pour l'anecdote, à propos de méthodes d'action directe, un ouvrier raconte que les patrons en faisaient souvent usage, et qu'il fallait bien leur répondre! Ainsi, concernant le congé du samedi après-midi, il s'agissait de faire la tournée des chantiers: si des contrevenants étaient repérés, on discutait, et s'il le fallait, le travail effectué en dehors des horaires légaux était détruit et l'accès au chantier physiquement empêché.

Parmi les autres sujets abordés, relevons les résistances contre les évacuations de logement, la mise en place de cours du soir, l'émigration des Suisses et la discrimination subie à l'étranger, les Brigades internationales pendant la guerre civile espagnole ou les passeuses anarchistes pendant la Deuxième guerre mondiale.

Quel est l'apport de cette «mémoire ouvrière» par rapport à des travaux d'historien-ne-s?

C'est le projet de Christiane Wist (enseignante et psychologue) qui avait été retenu par la Commission des «anciens» pour poursuivre les entretiens et donner forme à ces témoignages rétrospectifs. Elle

s'appuie sur une méthode d'enquête sociologique basée sur la récolte de récits de vie pour appréhender les réalités de la vie quotidienne et leurs liens avec les parcours de luttes. La richesse des entretiens vient de la confiance construite entre les parties: Christiane Wist valorise ces personnes, qu'elle considère comme ayant été les acteurs d'événements importants pour l'évolution de notre société. Cette confiance permet d'aborder les sujets complexes et d'offrir des confidences. Concernant le livre *La vie quotidienne et les luttes syndicales à Genève*, il y avait la volonté commune de faire émerger leur histoire d'une façon qui soit agréable à lire et pas trop brute, mais sans que ça ne soit trop «intello» non plus. Plus tard, l'émission de radio «La Voix des Vétérans» sera produite dans la même optique.

S'il faut se garder de prendre un témoignage isolé pour la vérité et considérer qu'il doit, comme n'importe quel document, être contextualisé et critiqué, l'enregistrement sonore reste un moyen de communication plus ouvert que l'écrit, plus accessible à tout un chacun. Il permet à des personnes qui n'ont pas forcément de parcours universitaire de raconter leur histoire, et donc de combler les lacunes des archives étatiques et de l'histoire conventionnelle. Ce qui est aussi intéressant dans cette démarche d'histoire militante, c'est qu'elle ne cherche pas à bâtir des tombeaux commémoratifs aux «héros» des luttes syndicales, mais bien à transmettre les outils et les leçons de ces luttes, pour que ça serve. Un atelier «Portes ouvertes» d'introduction à l'écoute des enregistrements aura d'ailleurs lieu le samedi 25 juin entre 13h à 17h à l'UOG.

Propos recueillis par
Gabriel Sidler

Plus d'informations sur :
www.collegedutravail.ch/son

À lire :
- Christiane Wist, *La vie quotidienne et les luttes syndicales à Genève, 1920-1940, Genève, Collège du travail, 1984.*
- Alda De Giorgi, «*La Fondation Collège du Travail, Reflets de 26 ans d'activités*», in *Archives, histoire et identité du mouvement ouvrier, Collège du Travail, 2006.*



Manifestation de la FOBB pour le paiement des jours fériés, Cour St-Pierre, Noël 1945. (Collège du travail, Genève)

LIVRES

Misère de l'antiproductivisme

Qui aujourd'hui à gauche voudrait se dire «productiviste»? Le mot fleure bon le dirigisme stalinien, le stakhanovisme, les grands complexes industria-militaristes et autres institutions que nos mouvements semblent avoir passés par pertes et profits. Au contraire, la gauche contemporaine se déclare volontiers «antiproductiviste». Aux supposées vieilles lunes ouvriéristes, le militant antiproductiviste oppose la décentralisation, les petites communautés auto-gérées, la décroissance, le mépris de la technologie et de la division du travail.

Et si les vieilles lunes n'étaient pas là où l'on croit? Et si l'anti-productivisme était moins la critique du capitalisme tardif qu'une résurgence des engagements ambigus, voire coupables, des intellectuels dits «anti-conformistes» des années 1930 et 1940 en France? Critique du consumérisme et du machinisme, dénonciation de la technique, apologie d'une spiritualité parfois mystique, tout cela remplit les pages des revues *L'Homme nouveau*, *Esprit*, et surtout *Ordre nouveau* dans lesquelles Denis de Rougemont, Jacques Ellul ou Bernard Charbonneau écrivent.

Bien loin d'être une réaction post-moderne, l'antiproductivisme trouve ses racines chez des penseurs, dont certains ne trouveront rien de mieux, en 1933, que d'écrire une injustifiable «Lettre à Hitler» pour le féliciter d'avoir «dénoncé avec force le monde d'abstraction et d'irréalité qui est celui de l'homme "moderne". [...] Vous avez su comprendre et faire entendre qu'au grégarisme américano-bolcheviste, à l'individualisme démocratico-capitaliste, il faut opposer le sentiment de la collectivité organique, riche de fraternité et d'amour»!

RECYCLAGES

Voilà une histoire intéressante et, pour le moins, riche d'enseignements, puisqu'elle met en lumière la reconversion des anti-productivistes, après-guerre, dans des projets politiques tels que le fédéralisme européen et l'écologie.

Le géographe Philippe Pelletier, spécialiste d'Elisée Reclus et de Kropotkine, offre dans ce livre une histoire des idées politiques qui devrait parler bien au-delà des cercles libertaires. S'appuyant sur une historiographie désormais bien établie, Pelletier retrace également dans

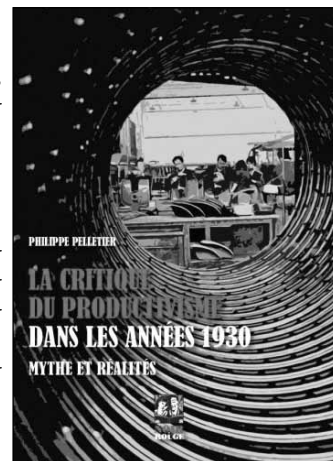
son dernier chapitre l'influence des «antiproductivistes» des années 1930 sur les grands mouvements écologistes élitistes de la deuxième moitié du XX^e siècle, à commencer par les «capitalistes éclairés» du Club de Rome.

Surtout, Pelletier montre qu'aux fondements des critiques les plus radicales de l'antiproductivisme, on retrouve l'idéalisme le plus pur: critique de la civilisation, du progrès, du matérialisme, voire de la démocratie. Mais jamais les anti-productivistes n'analysent les rapports sociaux de production – le capitalisme, la propriété privée des moyens de production et l'appareil répressif de l'État – au cœur de la dynamique d'exploitation et de croissance. Dès lors, les appels à la frugalité, à la simplicité volontaire, voire à la pauvreté, abondent.

Espérons que les analyses, certes parfois abruptes, de Pelletier pourront alimenter la discussion de la question écologique et climatique au sein de la gauche.

Romain Felli

À lire:
Philippe Pelletier, La critique du productivisme dans les années 1930, mythe et réalités, Paris, Noir et Rouge, 2016.



SPÉCIAL COPINAGE

L'adaptation climatique

Un auteur bien connu de nos lectrices-eurs vient de livrer sa contribution dans le débat portant sur le réchauffement climatique. Si la thèse qu'il y défend n'est pas neuve – le capitalisme est non seulement responsable des dégradations naturelles, mais il aggrave considérablement ses effets – certains des éléments qui y sont présentés méritent d'être relevés.

On y découvre par exemple que l'idéologie de l'adaptation aux changements climatiques

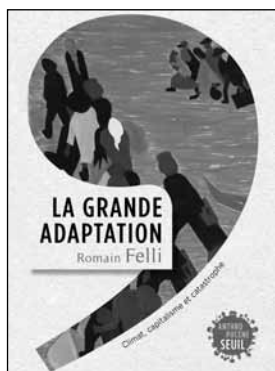
qui fait florès aujourd'hui a été très largement développée dans les années 1970 aux États-Unis, y compris au sein des administrations qui se sont succédé à la Maison Blanche. Ces réflexions ont ensuite été remplacées dans les années 1980 par la politique «néolibérale» de Reagan et Thatcher, pour laquelle le marché était la solution universelle, y compris aux défis environnementaux. Puis, à partir des conférences de Rio et de Kyoto, s'ouvre une longue décennie pendant laquelle les militant-e-s ont cru pouvoir infléchir le cours des

modifications climatiques par une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les vieilles lunes de l'adaptation et de la flexibilité sont cependant réapparues aujourd'hui, se combinant cette fois-ci dans un nouvel avatar du Capital.

Romain Felli montre donc que les avocat-e-s de l'adaptation ne font que recycler de vieilles recettes...

Antoine Chollet

À lire:
Romain Felli, La grande adaptation, climat, capitalisme et catastrophe, Paris, Le Seuil, 2016.



SALLE DES PAS PERDUS**«Les cons, ça ose tout...»**

On abuse parfois de la remarque immortelle d'Audiard, mais il faut bien admettre qu'elle peut souvent servir. Dernière candidate à ce titre, la Fondation Jean Monnet, servile porte-parole des institutions européennes hébergé par l'Université de Lausanne. Alors qu'un nombre invraisemblable d'universitaires ont été arrêtés, emprisonnés, licenciés ou menacés en Turquie depuis le début de l'année, ladite Fondation n'a rien trouvé de plus intelligent à faire que d'inviter le Ministre des affaires européennes de la Sublime Porte à venir s'exprimer en son sein le 26 mai.

Les universités suisses ont pourtant exprimé leur solidarité avec les universitaires en Turquie dès la fin du mois de

janvier, se joignant ainsi à leurs homologues européennes, tout en demandant au gouvernement de mettre fin dans les plus brefs délais à l'acharnement contre les chercheurs et les chercheuses qui ont eu le malheur de demander que le processus de paix redémarre.

On ne doit qu'au limogeage du ministre en question le 24 mai qu'il n'ait finalement pas honoré la Fondation Jean Monnet de sa présence. Mais en ces temps de compromission de l'Union européenne avec la Turquie dans une opération de trafic d'êtres humains – pardon: de «résolution de la crise migratoire» –, qui se soucie vraiment des menées autoritaires d'Erdogan et de quelques universitaires arrêtés? AC

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne**Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)****GRAND DÉBAT****Vendredi 17 juin à 20h00****Espace Dickens (Avenue Charles Dickens 4), Lausanne**

À la suite de son Assemblée générale, **Pages de gauche** vous convie à une discussion autour du contenu et des enjeux de la RIE III, réforme qui formera l'un des dossiers politiques les plus importants de l'automne.

Intervenant·e·s:

- Jean-Luc Ferrière, secrétaire syndical au SIT, Genève
- Marianne Huguenin, syndique de Renens, POP
- Carole-Anne Kast, députée PS, Genève
- Lisa Mazzone, conseillère nationale Les Verts, Genève
- Roger Nordmann, conseiller national PS, Vaud

Pour plus d'informations: www.pagesdegauche.ch